



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines et de l'architecture**  
Service du patrimoine  
**Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux**  
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 31 mai 2023

Réf. : 2023\_D\_8196

**OBJET :** Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 25 mai 2023 :  
projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables d'une partie du  
territoire de la commune de Châteaulin (29)

**PJ :** Projet de périmètre

Lors de sa séance du 25 mai 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable de Châteaulin, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation  
La sous-directrice des monuments historiques  
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

